

Réaménagement du quai Brossolette et de la rue Chapsal (RD86B) à Joinville-le-Pont

CONTACT

Service territorial est
01 45 17 69 70

 valdemarne.fr

 [@val_de_marne](https://twitter.com/val_de_marne)

Nouvelle étape pour le chantier

Depuis fin juin 2014, des travaux sont en cours à Joinville-le-Pont pour réorganiser l'espace public du Quai Brossolette et de la rue Chapsal. La première partie du chantier, sur le quai Brossolette, s'est déroulée correctement. Les entreprises vont désormais intervenir de l'autre côté du pont, sur la rue Chapsal.

La voie passant sous le pont de Joinville va donc être réouverte à la circulation.

À partir du 20 octobre 2014, les travaux auront lieu sur la chaussée et les trottoirs côté pair, entre le pont de Joinville et la rue de la Paix. Afin de réaliser cette nouvelle phase de chantier (n°5 sur le plan au dos) dans les meilleurs délais et en toute sécurité, **il sera nécessaire de fermer l'accès à la rue Chapsal depuis le pont de Joinville (RD4).**

L'arrêt « Carrefour de la Résistance » des bus 112 et N33 sera donc supprimé du 21 octobre au 18 novembre 2014.

Des itinéraires de déviation, indiqués par un fléchage adapté, seront mis en place pour l'ensemble des véhicules.

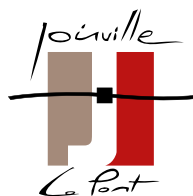
Dès le 19 novembre, la circulation sera rétablie entre le pont et la rue Chapsal, et les phases suivantes de travaux débuteront.

Tout au long de ce chantier, une attention particulière sera portée à la sécurité des cheminements piétons.

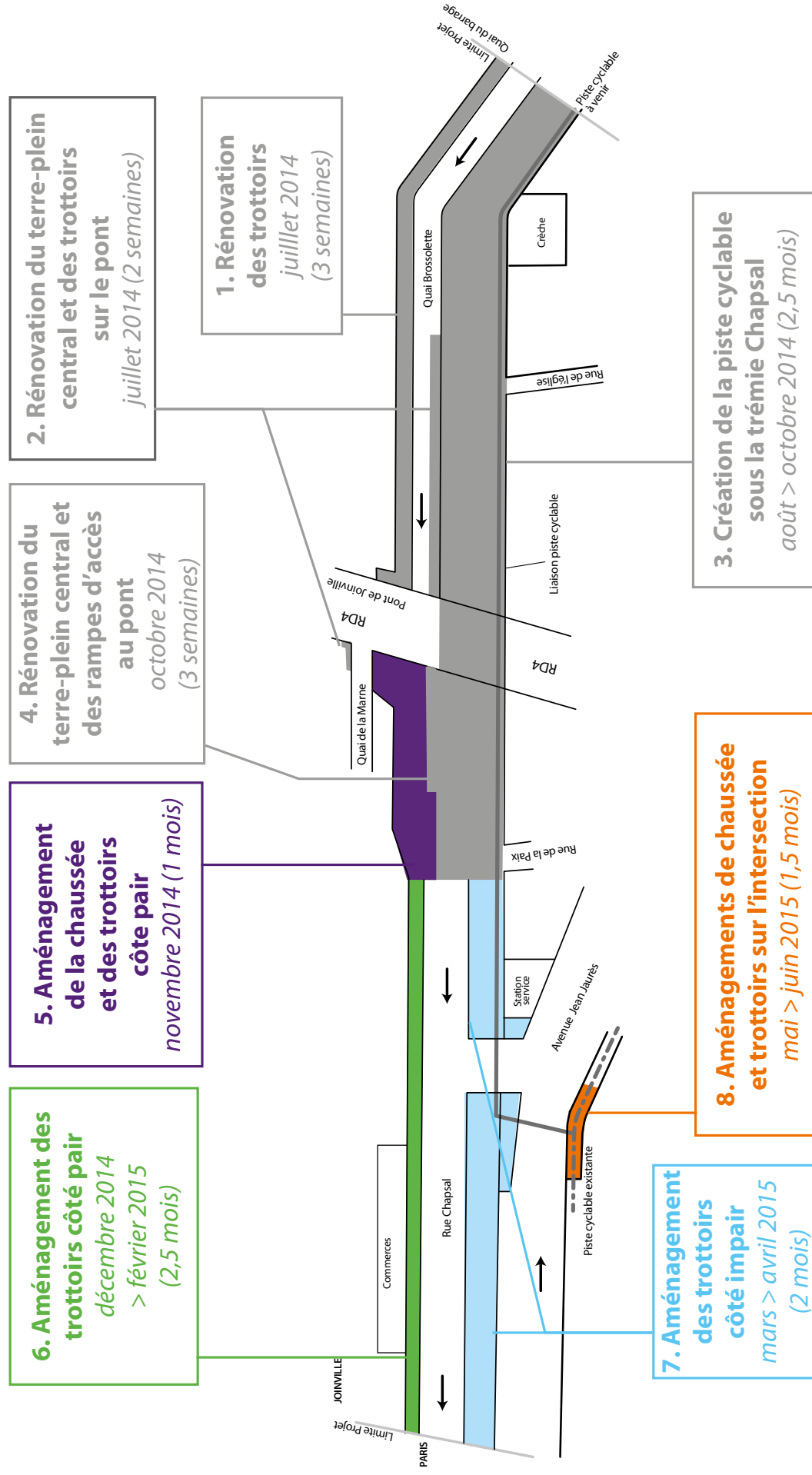
Montant total de l'opération : 3,05 millions d'euros. Financement : Conseil général du Val-de-Marne, Conseil régional d'Île-de-France, Commune de Joinville-le-Pont.

Nous veillons à tout mettre en œuvre pour réduire la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

**La direction des Transports,
de la Voirie et des Déplacements**



À la toute fin du chantier, pour poser le nouveau revêtement sur la chaussée, il sera nécessaire de travailler de nuit. Vous en serez informés en amont afin de pouvoir prendre vos dispositions.



Le calendrier des travaux est donné à titre indicatif et pourrait être décalé en cas de conditions météorologiques défavorables.